



Communiqué de presse du 17 février 2025 :
REPONSE à M. Monteil (Rassemblement National)

Le combat continue

**Jusqu'à la libération de Georges
Ibrahim Abdallah**

Emprisonné depuis 40 ans !

Le rassemblement national vient de s'exprimer publiquement dans notre département par la voix de M. Olivier Monteil.

Par des propos insultants et mensongers qui lui sont coutumiers, il critique la visite à Georges Ibrahim Abdallah, emprisonné en France depuis 41 ans, par les député.e.s LFI Eric Coquerel et Sylvie Ferrer.

Ce triste sire qui a la mémoire sélective se garde bien de rappeler les faits suivants :

- Georges Ibrahim Abdallah a été condamné en 1987 à perpétuité lors d'un procès pour complicité d'assassinat **où l'avocat général réclamait 10 ans d'emprisonnement devant la fragilité du dossier d'accusation.**
- Il fut condamné à perpétuité pour des faits qu'il a toujours nié dans une atmosphère délétère où les services Français de sécurité intérieure alimentèrent une campagne de presse mensongère pour imputer à la famille Abdallah les attentats meurtriers qui ensanglantèrent Paris en 1986.
- Un procès totalement inique où son avocat de l'époque (Maître Jean Paul Mazurier) fut reconnu comme agent de la DGSE et radié du barreau en conséquence.... le procès qui condamna Georges Ibrahim Abdallah aurait dû être cassé.

Depuis, autorités publiques et presse ont reconnu que la campagne médiatique ne reposait absolument sur rien.

LIBÉRABLE EN DROIT FRANÇAIS DEPUIS 1999.

Georges Ibrahim Abdallah, **alors qu'il est libérable en droit français depuis un quart de siècle (1999)**, a déposé 10 demandes de libération conditionnelle et a bénéficié de trois avis favorables par le juge d'application des peines.

La dernière en date du 15 novembre 2024 où le juge d'application des peines, dans un long délibéré de 35 pages, argumente et autorise la libération de Georges.

Celle-ci a été néanmoins mise en suspens par l'appel du parquet, la cour d'appel de Paris devant rendre son délibéré le 20 février prochain.

La précédente autorisation de libération conditionnelle date de 2012 et fut bloquée, sans la moindre explication publique, après intervention express des USA (la lettre de la secrétaire d'État Américaine Hillary Clinton à Laurent Fabius – Ministre des affaires étrangères de l'époque- a depuis été rendue publique) par le Ministre de l'intérieur de l'époque, un certain Manuel Valls.

M. Monteil n'a que faire de ces éléments purement factuels et nous ne le savons que trop.

Il n'a que faire que les demandes de libération de Georges Ibrahim Abdallah soient portées par un spectre politique et de la société civile bien plus large qu'il ne le laisse entendre.

Des personnalités de tous horizons demandent la libération de Georges Ibrahim Abdallah

Pour la bonne information de M. Monteil, nous lui indiquons que les demandes de libération de Georges Ibrahim Abdallah sont portées par des organisations comme **l'Union Juive Française Pour la Paix**, par des personnalités comme Rony Brauman (ex-président de Médecins sans Frontières), par des parlementaires socialistes, signataires comme tant d'autres d'une tribune récente appelant à sa libération, ou par Richard Ramos député du MODEM.

Aujourd'hui c'est Peio Dufau apparenté au groupe socialiste qui a rendu visite à Georges Ibrahim Abdallah comme il le fait depuis des années.

Ce sont 80 parlementaires qui ont appelé à la libération de Georges Ibrahim Abdallah.

Dans une tribune récente publiée par Médiapart le 17 décembre 2024, ce sont plus de 300 personnalités du monde politique, associatif, culturel qui appelaient à sa libération (Annie Ernaux, prix nobel de littérature, Frédéric Lordon, philosophe, David Dufresne, journaliste et réalisateur, Alain Giraudie cinéaste, Alain Gresh journaliste, Robert Guédiouan cinéaste, Hubert Krivine physicien, Noël Mamère homme politique, Elsa Marcel avocate, Irene Montero députée Européenne Podemos, Jacques Rancière philosophe, Pierre Stambul porte parole de l'Union Juive Française pour la Paix, Tardi dessinateur, Marie Pierre Vieu éditrice,)

Monsieur Monteil ignore sciemment les récents reportages parus dans la presse nationale ou sur les ondes du service public, **le quotidien Le Monde sur une double page titrait ainsi le 4 octobre 2024 : « Georges Ibrahim Abdallah, prisonnier à vie de la raison d'Etat ».**

A deux reprises sur les ondes de France Inter de longs reportages argumentés sont revenus sur les ressorts de « l'affaire Abdallah » insistant sur les ingérences Américaines dans les décisions de la justice Française.

- France Inter Secrets d'infos du 22 juin 2024 :
<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/secrets-d-info/secrets-d-info-du-samedi-22-juin-2024-7526241>
- France Inter Affaires sensibles du 23 janvier 2025 :
<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/affaires-sensibles/affaires-sensibles-du-jeudi-23-janvier-2025-8222621>

Un ancien directeur de la DST, candidat RN aux élections régionales demande la libération de Georges Ibrahim Abdallah, un ancien magistrat anti-terroriste aussi :

M. Monteil feint également d'ignorer les propos d'Yves Bonnet, ancien directeur de la DST lors de l'arrestation de Georges Ibrahim Abdallah et candidat RN aux élections régionales Normandes, qui a affirmé à plusieurs reprises que : « **la France se grandirait en libérant Georges Ibrahim Abdallah** » dénonçant le fait que « **la France se plie aux exigences des Etats Unis et d'Israël** » (La Dépêche du Midi 7.01.2012).

Deux autres personnalités publiques que l'on pourrait difficilement classer à l'extrême gauche de l'échiquier politique se sont exprimées sur la situation de Georges Ibrahim Abdallah, Alain Marsaud, magistrat antiterroriste et ancien membre de l'UMP, comme Robert Pandraud Ministre délégué à la sécurité de 1986 à 1988 **ont tous deux déclaré que Georges Ibrahim Abdallah et sa famille n'étaient pour rien dans les attentats des années 80 pour lesquels ils furent injustement mis en cause.**

Rien d'étonnant en fait à ce que M. Monteil s'assoit sur la vérité et sur les faits.

Que peut-on espérer d'un personnage qui, à l'image de son parti, défend inconditionnellement Benjamin Netanyahu, premier ministre d'Israël, poursuivi depuis le 21 novembre 2024 par la Cour Pénale Internationale pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

La rapporteuse de l'ONU (Francesca Albanese), Amnesty International, Médecins sans Frontière ont dénoncé avec rapports circonstanciés à l'appui une entreprise génocidaire de la part du gouvernement de Netanyahou.

Ce triste sire n'a que faire de la justice, du respect des droits de la défense ou des droits humains.

Comme il n'a sans doute que faire de l'anéantissement de Gaza sous les bombes Israéliennes livrées par les USA, le bilan actuel : **47 161 personnes tuées, dont plus de 14 500 enfants, 11 200 disparu.e.s, 111 166 personnes blessées dont 24 940 enfants !**

Ce patriote en carton n'a que faire que Georges Ibrahim Abdallah ait pris les armes pour résister à l'invasion et à l'occupation de son pays le Liban en 1982 par l'armée Israélienne.

D'ailleurs, sans doute aurait-il été de celles et ceux qui qualifiaient en leur temps Nelson Mandela de terroriste.

Nelson Mandela, emprisonné durant 28 ans et qui pris les armes, lui aussi, pour lutter contre le régime d'apartheid Sud-Africain.

En mai 1990 Jean marie Le Pen, Président du Front National déclarait au sujet de Nelson Mandela à l'Heure de Vérité (à la 57^{ème} minute) : « **j'ai toujours une espèce de méfiance à l'égard des terroristes, quel que soit le niveau auquel ils se situent** »..... le 11 février 1990 Jean marie Le Pen avait déclaré sur RTL « **Le système de l'apartheid était un système de développement séparé. Peut-être était-ce une utopie** ».

Il ne faudrait en effet pas oublier que le parti de M. Monteil fut créé par M. Jean Marie le Pen multi condamné au cours de sa carrière politique :

1968 pour l'édition de disques de chants nazis, 1986 pour antisémitisme insidieux, pour provocation à la haine raciale en 1987, en 1990 pour les chambres à gaz détail de l'histoire, en 1991 pour injure publique « Durafour Crématoire », en 1997 pour la récidive sur le détail de l'histoire, en 2005 pour incitation à la haine raciale contre les musulmans, en 2009 pour contestation de crime contre l'humanité s'agissant de l'occupation nazie de la France, en 2013 et 2016 pour provocation à la haine ethnique pour les propos tenus contre les Roms, en 2017 pour un troisième épisode sur le point de détail et en 2019 pour propos homophobes.

Un parti créé conjointement par un ancien Waffen SS de la division Charlemagne (Pierre Bousquet), par un ancien milicien Pétainiste (François Brigneau), ou des nostalgiques de l'OAS comme Roger Holeindre.

Comme pour Nelson Mandela, le parti de M. Monteil aurait sans doute qualifié **les métèques de l'affiche rouge** de terroristes.

Nelson Mandela qualifié de terroriste a été désigné prix nobel de la paix, Missak et Mélinée Manouchian, terroristes eux aussi en leur temps, sont désormais au Panthéon.

Et Georges Ibrahim Abdallah continue de se battre du fond de sa cellule française contre l'occupation du Sud Liban et pour les droits légitimes du peuple Palestinien à l'heure où les habitants de Gaza sont menacés de nettoyage ethnique par Donal Trump et Benjamin Netanyahu.

**Le 20 février GEORGES IBRAHIM ABDALLAH
doit être libre !**

Il doit pouvoir retrouver son pays et sa famille.

**Comme le déclarait le regretté Jacques Gaillot (Evêque d'Evreux)
qui le visita en 2022 :**

"C'est un devoir d'humanité auquel la France doit répondre aujourd'hui".

Le collectif 65 pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah.